

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 juin 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 juin, a arrêté deux projets de délibération du Congrès, adopté une délibération du gouvernement et 17 arrêtés et examiné 22 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 317 du 30 août 2013 relative aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta. La délégation de gestion accordée à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC) est prolongée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2020. Ce délai de 12 mois supplémentaires permettra au Congrès de se prononcer sur la mise en concurrence de la délégation de service public et de mettre en œuvre sa contractualisation.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 217 du 29 décembre 2016 prise en application de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie. Une erreur rédactionnelle, concernant le mécanisme de valorisation de l'expérience professionnelle (VEP) applicable aux contractuels intégrés dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie, est corrigée.

Délibération du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2019 de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) comme suit :

Compte de résultat :

- produits : 25,5 milliards de francs ;
- charges : 24,4 milliards de francs ;
- résultat net comptable : 1,1 milliard de francs.

Tableau de financement :

- ressources : 7,1 milliards de francs (dont une capacité d'autofinancement de 7 milliards de francs) ;
- emplois : 5 milliards de francs ;
- résultat global au bilan : 2 milliards de francs.

L'exécution globale du budget porte le fonds de roulement de la clôture 2019 à une valeur de 13,4 milliards de francs.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 de l'OPT-NC comme suit :

Compte de résultat prévisionnel :

- recettes : 24,5 milliards de francs ;
- dépenses : 24,4 milliards de francs ;
- résultat prévisionnel : + 154 millions de francs.

Tableau de financement :

- ressources : 6,1 milliards de francs (dont une capacité d'autofinancement de 6 milliards de francs) ;
- emplois : 8,9 milliards de francs ;
- prélèvement sur le fonds de roulement : 2,7 milliards de francs.

L'équilibre du tableau de financement des investissements est assuré par la mobilisation d'un prélèvement de 2,79 milliards de francs sur le fonds de roulement. À l'issue de la première décision modificative pour 2020, le fonds de roulement prévisionnel ressort à 10,6 milliards de francs, soit 220 jours de fonctionnement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation relative aux tarifs publics de l'électricité, applicable au 3^e trimestre 2020.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé Mme Laurine Lévêque en tant qu'accueillant familial pour personnes âgées et pour personnes adultes en situation de handicap, en province Nord. Ce type d'accueil permet à des personnes en perte d'autonomie d'évoluer dans un cadre familial et sécurisant, en bénéficiant d'aide dans les actes essentiels et courants de la vie quotidienne. Il est complémentaire aux autres offres médico-sociales telles les services à domicile et les établissements d'accueil de personnes dépendantes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2020, 1,2 million de francs de subventions à deux associations en faveur de la jeunesse calédonienne. Il s'agit de l'Office de coopération à l'école (OCCE) et de Vocabulivre dont le domaine d'intervention relève d'actions pédagogiques, éducatives et culturelles, réalisées au profit des élèves des écoles primaires.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les désignations des membres des commissions et de l'instance des secteurs de la construction et de l'assurance construction (instance paritaire de la construction).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2019-1753/GNC du 6 août 2019 relatif aux désignations dans les secteurs des constructions publiques (commissions « agrément des procédés et matériaux de construction », « qualification » et « analyse de la sinistralité de la construction »).

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Académie des langues kanak (ALK). Il est arrêté en recettes à la somme de 153 millions de francs et en dépenses à la somme de 131 millions de francs, traduisant un résultat global excédentaire de 21 millions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2020 de l'Académie des langues kanak (ALK). Il est arrêté à la somme de 142 millions de francs en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 9,5 millions de francs en recettes d'investissement et 3 millions de francs en dépenses de fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les tarifs de développement de l'application de traduction en langue kanak « Traducteur NC » de l'Académie des langues kanak (ALK) qui vise à promouvoir la diffusion des langues Kanak. Les aires coutumières ou les communes pourront solliciter l'ALK pour introduire des langues dans l'application à raison de 337 000 francs pour un répertoire de 175 phrases ou de 580 000 francs pour un répertoire de 298 phrases. L'application, à télécharger sur son téléphone, sera quant à elle mise gratuitement à la disposition du grand public.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré le diplôme universitaire de formateur d'adultes, délivré par l'Université de Nouvelle-Calédonie, au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Ce diplôme est essentiellement destiné à un public en formation continue, mais il est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré trois titres professionnels du ministère du travail, au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Ces titres professionnels concernent les métiers de mécanicien de maintenance automobile, métallier et menuisier aluminium. Ces trois diplômes seront préparés au sein du centre de formation par alternance de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) qui ouvre ces nouvelles sections de formation en 2020. La CMA-NC envisage aussi de proposer des formations modulaires par la voie de la formation continue destinées aux professionnels déjà en emploi. Ces certifications seront également accessibles par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie pour le diplôme de formateur d'adultes. Ce diplôme pourra être préparé au sein des organismes de formation habilités par le gouvernement (ACESTE-CNAM, IMPROVE CONSULTING et IFAP).

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié des désignations dans le secteur de la santé. Leslie Levant est désigné en qualité de membre titulaire du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret, en remplacement de Dominique Cheveau. Mathieu Série est désigné en qualité de suppléant du Dr De Greslan en tant que membre titulaire du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du COSS. Leslie Levant, Mathieu Série et Gisèle Hmakone sont désignés au sein de cette instance.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les critères d'attribution des aides supportées par le fonds de concours à la production audiovisuelle, pour tenir compte de la crise sanitaire Covid-19 et de son impact sur le secteur. À titre dérogatoire, pour l'année 2020 seulement, les modalités de versement des aides à la préparation et à la production audiovisuelle et cinématographique passent à 90 % à la notification de l'arrêté et 10 % sur justification de l'accomplissement du projet (au lieu de 70 % et de 30 %). Par ailleurs, un délai supplémentaire de six mois est accordé pour l'accomplissement des projets soutenus par le fonds en 2019 et 2020. En cas d'empêchement de réunir les membres du comité de gestion, la consultation à domicile par voie électronique est également autorisée. Enfin, des aides à la formation pourront être versées pour contribuer à la professionnalisation de la filière « Audiovisuelle et Cinéma ».

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des aides pour un montant global de 63 050 000 francs à l'ensemble des projets validés par le comité de gestion du fonds de concours à la production audiovisuelle : des aides à la préparation pour deux projets de fiction et des aides à la production pour des projets de fiction (1), de clip musical (1), de documentaires (11) et de magazines (2).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, trois avis favorables sur une demande de carte de résident permanent et trois avis favorables sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a accordé une autorisation de travail et en a renouvelé sept (hors secteur minier).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur la convention n° 184 de l'Organisation internationale du travail relative à la sécurité et la santé dans l'agriculture.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.